

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-333 du 16 Octobre 1981

portant création du Comité technique
chargé de suivre l'exécution du Projet
"Ecole de Génie Chimique dans la Pro-
vince de l'Atlantique".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 80-288 du 7 Octobre 1980 portant création d'un
Comité technique chargé de suivre l'exécution du Projet "Ecole
de Génie Chimique dans la Province de l'Atlantique".

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un comité technique chargé de suivre
l'exécution du Projet "Ecole de Génie Chimique dans la Province de
l'Atlantique".

Article 2. - La composition du comité est la suivante :

- Président : Camarade SETONDJI Jacques,
- Vice-Président : Camarade PARAISO Emile,
- Membres : Camarades : - TOKPASSI Benoît et
- SANOUSI Touré.

.../...

Article 3.- Le Comité est placé sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 4.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret N° 80-288 du 7 Octobre 1980, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 SGG 4 MESRS 8 Président et
Membres du Comité 8.-